



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA
TENUE LE MARDI 12 AOÛT 2025 À 19 H 30**

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire

Madame Johanne Therrien, conseillère

Monsieur Bertrand Martineau, conseiller

Madame Sarah Bellavance, conseillère

Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller

Madame Dominique Blanchette, conseillère

Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

2025-08-1925

RÉSOLUTION RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS DANS LES COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

D'informer le ministère de la Langue française que la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska utilise exclusivement le français dans toutes ses communications.

QUE la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française.

QUE la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) MICHEL LAROCHELLE
Maire

(Signé) Me KATHERINE BEAUDOIN
Directrice générale

VRAIE COPIE d'une résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, à sa séance ordinaire du 12 août 2025.

Saint-Christophe d'Arthabaska, le 14 août 2025



Directrice générale et Greffière-trésorière